

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
Mme Liso

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« ministère des affaires étrangères »

le mot :

« Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.